MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis) [1]

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

CONNAISSANCE DU CHEVAL, DE SES BESOINS ET DE SON ENVIRONNEMENT

CODE DE L'U.E. (2): ~~XXXXXXXXXXXX~~ 161317 U11 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 101

La présente demande émane du réseau:

O (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	**O** (4) Libre subventionné confessionnel
X (4) Officiel subventionné	**O** (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) . Monsieur Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué
Date et signature (1) : .....

[1] Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° **1** (.1.. page(s) (1)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°**2** (1 page(s) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	**X** (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur
de	**X** (4) transition	O (4) qualification

4. Acquis d'apprentissage : repris en annexe n° **3** (1 pages) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant Repris en annexe n°**4** (.1.. page(s) (1)
5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **5** (.1..page(s) (1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° **6** (.1. page(s) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	**Classement du(des) cours** (1) (5)	**Code U** (1) (5)	**Nombre de périodes** (1)	**Code fonction** (1)
Connaissance du cheval, de ses besoins et de son environnement : Technologie	CT	B	32	
Connaissance du cheval, de ses besoins et de son environnement : Travaux pratiques	PP	L	64	
Part d'autonomie		P	24	
Total des périodes			120	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° **7** (1...page(s) (1)

---

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~REFUS~~(4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 10/09/2021 Signature :

p.o. Pierre Duchatelet
Inspecteur

Instructions

(1) A compléter
(2) Réservé à l'administration
(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.
(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

d'acquérir les savoirs et savoir-faire en matière de besoins et d'environnement du cheval pour en assurer l'entretien quotidien.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
  - répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- s'exprimer oralement et par écrit :
  - produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair.

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

En mathématiques,

- savoir calculer :
  - maîtriser le système de numération en base 10 ;
  - opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division) ;
  - connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
  - prendre une fraction d'un nombre ;
  - calculer un pourcentage d'un nombre ;
- savoir structurer l'espace et ses composants :
  - reconnaître et différencier les solides et les figures planes classiques ;
  - calculer le périmètre et l'aire de ces figures planes ;
  - calculer l'aire et le volume de ces solides ;
  - dans un plan donné, construire une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée ;
- savoir mesurer :
  - pratiquer les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée et de monnaie (cas simples).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (C.E.B.)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,
En adoptant une démarche éco-responsable,
en disposant du matériel et des fournitures adéquats,

- de caractériser le cheval,
- de déterminer, en fonction de sa situation, ses besoins en nourriture et en eau,
- de le nourrir et de l'abreuver,
- de gérer son environnement.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la précision des termes employés,
- la pertinence des choix opérés,
- l'exactitude et la précision des gestes,
- la qualité des soins apportés.

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

En Connaissance du cheval, de ses besoins et de son environnement : Technologie

- de caractériser le cheval :
  - sa morphologie, son anatomie et sa physiologie,
  - le signalement : races principales, robes et particularités,
  - les critères définissant l'âge d'un cheval (réel, conventionnel, marqué),
  - les aplombs et les tares,
  - la psychologie générale du cheval,
  - les mesures à prendre en cas de cheval difficile et dangereux dans les manipulations, plus spécialement pour la tonte ;

- de déterminer les besoins du cheval en nourriture et en eau en fonction de sa situation (d'élevage ou de loisir) :
  - les besoins du cheval « herbivore » dans sa situation de cheval d'élevage ou de loisir,
  - les principaux aliments,
  - la qualité des aliments et de l'eau,
  - le rationnement des chevaux en tenant compte de l'énergie, des protéines, des matières sèches et de la digestibilité,
  - les besoins alimentaires adaptés aux différents types de service et d'environnement,
  - les problèmes de santé liés à l'alimentation : inappétence, maigreur, coliques, etc. ;

- de décrire les règles d'hygiène générale du cheval :
  - indices et qualités des signes vitaux (température, pouls, respiration, couleur des muqueuses, test du pli de la peau, bruits intestinaux),
  - entretien corporel, lutte contre les parasites, etc. ;

- de décrire l'environnement du cheval :
  - l'exploitation : implantation, organisation des locaux, prairies, clôtures, etc.,
  - l'écurie : aération, types de litières (avantages et inconvénients), propreté et désinfection,
  - le box (litière, mangeoire, abreuvoir),
  - les produits de désinfection et les précautions d'emploi,
  - le matériel d'écurie,
  - les différentes protections pour le travail et le transport d'un cheval,
  - les différentes règles d'hygiène pour le travail et le transport d'un cheval,
  - les principales réglementations en matière de transport des chevaux.

En Connaissance du cheval, de ses besoins et de son environnement : Pratique professionnelle

Dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,

En adoptant une démarche éco-responsable,

en disposant du matériel et des fournitures adéquats,

- de nourrir et d'abreuver le cheval :
  - adapter les besoins alimentaires aux différents types de service et d'environnement ;
  - vérifier la qualité des aliments et de l'eau ;
  - relever les problèmes de santé liés à l'alimentation : inappétence, maigreur, coliques, etc. ;
- de gérer l'environnement du cheval :
  - utiliser les litières appropriées ;
  - utiliser les différents produits de désinfection en tenant compte des précautions d'emploi.
  - entretenir un box (litière, mangeoire, abreuvoir) ;
  - utiliser et entretenir le matériel d'écurie ;
  - assurer l'hygiène du travail :
    - l'échauffement musculaire et le retour au calme,
    - les protections,
    - les soins avant et après le travail ;
  - assurer l'hygiène du transport :
    - assurer la protection des chevaux ;
    - assurer la conformité des véhicules ;
    - procéder à la désinfection des véhicules ;
- de mettre les chevaux en prairie:
  - apporter le complément nécessaire en énergie, matières azotées, vitamines et minéraux en fonction de la composition de l'herbe et du sol ;
  - entretenir les clôtures et les prairies.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 5 étudiants par poste de travail.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt :
Date d'approbation :

« CONNAISSANCE DU CHEVAL, DE SES BESOINS ET DE SON ENVIRONNEMENT »

Date d'application : **Sans objet**
Date limite de certification : **Sans objet**

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
161317U11C1	101	Connaissance du cheval, de ses besoins et de son environnement			NEANT

p Community manager : bases